

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Roland BLUM représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Sylvia BONIFAY représentée par Marc POGGIALE - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Jean BRUNEL représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Xavier CACHARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Danielle MILON - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Robert HABRANT représenté par Mireille FOURNERON - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Alain LAURENS représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard MOREL représenté par Patrick MENNUCCI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jacqueline MAURIC - Roland POVINELLI représenté par Michelle GUEYDAN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-luc BENNAHMIA - Gérard BISMUTH - Eric DIARD - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Gérard SBAGIA - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 001-476/12/CC

**■ Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public pour l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par MPM
DRM 12/8239/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération VOI 001-446/11/CC du 8 juillet 2011, le Conseil de Communauté a approuvé le principe d'une délégation de Service Public pour l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ainsi que les orientations principales et les caractéristiques de la délégation, au vu d'un rapport de présentation établi selon les dispositions de l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié. Trois candidats ont répondu, à savoir :

- S.N.R.G. (SOCIETE NOUVELLE DE REMORQUAGE ET GARDIENNAGE
- SARL GIBBES PHARO
- SARL GARAGE MARENGO

Lors de sa séance du 19 octobre 2011, la Commission de Délégation de Service Public a admis les trois sociétés à présenter une offre. Le procès verbal de la commission est annexé au rapport de présentation visé ci-après. Un dossier de consultation a ensuite été adressé aux trois candidats.

Le 8 février 2012, la Commission de Délégation de Service Public a analysé les offres et a émis un avis favorable à l'engagement des discussions avec les trois candidats. Le procès-verbal de cette commission est joint au rapport de présentation visé ci-après.

Le rapport de présentation joint en annexe, établi conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales rend compte du déroulement de l'ensemble de la procédure et en particulier de la phase de négociation.

Ce rapport expose les motifs pour lesquels, à l'issue des discussions avec les candidats, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le choix de la société GIBBES PHARO en qualité de délégataire de service public ;
- d'approuver le contrat de délégation et ses annexes dont l'économie générale est développée dans le rapport susvisé.

Il s'agit d'un contrat d'une durée de cinq ans, qui confie l'exploitation du service à savoir l'enlèvement et le remorquage des véhicules en panne ou accidentés, au délégataire, à ses risques et périls. Le délégataire est rémunéré uniquement par la perception des tarifs sur les usagers. Aucune compensation financière n'est versée par le délégant au délégataire.

Au vu de l'exposé qui précède, du rapport joint en annexe, ainsi que du contrat de délégation de service public et de ses annexes, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

**Signé le 29 Juin 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2012**

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-1 et suivants,
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine,
- La délibération du Conseil de Communauté n° VOI 001-446/11/CC du 8 juillet 2011,
- Les procès verbaux de la commission de délégation de service public en date des 19 octobre 2011 et 8 février 2012,
- Le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine établi en application de l'article L1411-5 du CGCT exposant le déroulement de la procédure, les motifs du choix de l'entreprise retenue par l'exécutif et l'économie générale du contrat ;
- L'avis de la commission consultative des services publics locaux du 29 juin 2011 ;
- L'avis du comité technique paritaire du 11 mai 2011 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, qui assure la gestion des tunnels Vieux-Port, Major, Joliette et Saint-Charles à Marseille, a approuvé le principe d'une délégation de service public comme mode de gestion du service d'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels susvisés,
- Qu'il appartient au Conseil de Communauté de se prononcer sur le choix du délégataire de service public et d'approuver le contrat de délégation et ses annexes.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le choix de la société GIBBES PHARO, comme délégataire du service public pour l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels relevant de la compétence de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Article 2 :

Est approuvé le contrat de délégation de service public d'une durée de 5 ans et ses annexes, comprenant notamment la grille tarifaire, joints à la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de délégation de service public, et ses annexes.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI